

**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LE  
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS SUR LE LIEU  
D’AFFECTATION ET AUTRES GRATIFICATIONS À L’ÉGARD  
DU PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

**RF-06**

**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LE REMBOURSEMENT  
DES FRAIS DE REPAS SUR LE LIEU D’AFFECTATION ET AUTRES  
GRATIFICATIONS A L’EGARD DU PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

**1.0 FONDEMENT**

- 1.1 La commission scolaire a la responsabilité de gérer des fonds publics, elle se doit d’être transparente à cet égard, et ce, dans un contexte de reddition de comptes.
- 1.2 La commission scolaire reconnaît que, compte tenu de sa mission, l’intérêt général doit avoir préséance sur les intérêts particuliers.

**2.0 ACTIVITÉS**

2.1 Rencontres de grand groupe de commission et des unités administratives

2.1.1 Activité du début ou de la fin de l’année scolaire, période des Fêtes, activité de reconnaissance du personnel ou des bénévoles, semaines thématiques;

**Autorisé**

2.1.2 Comités politiques de commission :  
conseil des commissaires, comité exécutif, comité consultatif des services aux EHDAA, comité consultatif de transport, comité de parents, comité de révision de décision, comité de vérification interne, comité d’éthique et de déontologie;

**Autorisé**

2.1.3 Comités administratifs de commission :  
assemblée générale des gestionnaires, comité consultatif de gestion, comité de coordination, comité de direction des écoles primaires, comité de direction des écoles secondaires, comité de direction des centres d’éducation des adultes, comité de direction des centres de formation professionnelle;

**Autorisé**

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LE  
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS SUR LE LIEU  
D'AFFECTATION ET AUTRES GRATIFICATIONS À L'ÉGARD  
DU PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

**RF-06**

- 2.1.4 Comités thématiques de commission :  
comité pédagogique du primaire, comité pédagogique du  
secondaire, comité de l'adaptation scolaire et des services  
complémentaires, comité consultatif en informatique  
administrative, comité consultatif en informatique  
éducative, comité des réseaux de coopération, comité  
culturel, comité central de l'environnement, comité de  
gestion des ressources matérielles, comité d'information et  
d'orientation scolaires et professionnelles, comité des  
psychologues, comité d'information et d'orientation  
scolaires et professionnelles, comité d'orientation de la  
recherche et du développement, comité des conseillers  
pédagogiques, comité d'animation de vie spirituelle et  
d'engagement communautaire. **Autorisé**
- 2.2 Comité de sélection. **Autorisé**
- 2.3 Relations externes  
(de la commission scolaire, de l'établissement) dans la  
municipalité d'affectation. **Autorisation préalable  
de la Direction générale**
- 2.4 Rencontres entre gestionnaires ou autres catégories de  
personnel sur les lieux d'affectation. **Non autorisé**
- 2.5 Frais du conjoint à une activité externe ou à un congrès.  
(cas exceptionnel, sur autorisation  
préalable de la Direction générale) **Non autorisé**
- 2.6 Contribution au comité social de l'unité. **Non autorisé**
- 2.7 Toutes gratifications (cadeaux, fleurs...) qui ne s'appliquent  
pas à l'ensemble du personnel de l'unité administrative. **Non autorisé**